

Info-SPPTU

Bulletin d'information du Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université

Vol 1 N0 5

3 octobre 2005

Bonjour à toutes et à tous,

Au menu de votre cinquième numéro,

1. Le grief sur la classification salariale

- a. La reclassification des professeurs : signature imminente d'une lettre d'entente
- b. Les plaidoiries
- c. Les dépenses

2. TÉLUQ-UQÀM

- a. Présentation du SPPTU au comité de mise en œuvre de la formation à distance à l'UQÀM le 7 octobre 2005
- b. Le SPUQ et son désir de fusion
- c. Le Régime de retraite de l'UQ
- d. Le Comité des relations de travail : convention collective

3. Des nouvelles :

- FQPPU : formation sur le harcèlement psychologique
 - Le site WWW du SPPTU
 - Les statuts et règlements
 - Le comité de négociation
-

1. Le grief sur la classification salariale

- La reclassification de onze (11) professeurs sur treize¹ est confirmée grâce à une lettre d'entente à être signée cette semaine, lettre qui reclasse les professeurs de quatre échelons à partir du 1^{er} novembre 2004. Nous attendons incessamment les avis juridiques de nos avocats avant de procéder.

C'est donc dire qu'au 1^{er} novembre 2004 les professeures et professeurs

- i. Josianne Basque
- ii. France Henri
- iii. Richard Hotte
- iv. Olga Marino
- v. Lise Parent
- vi. François Pichette
- vii. Denis Robichaud
- viii. Jean Robillard
- ix. Hamadou Saliah Hassane
- x. Michel Sénécal
- xi. Évelyne Vallières

se verront reclassés conformément à l'article 28.01 a) et 28.05; en clair, tous ces collègues se voient reconnaître quatre échelons supplémentaires sauf celle (France Henri) qui atteint le dernier échelon de sa catégorie (3 échelons).

Le 1^{er} juin 2005, l'article 28.08 b) s'applique également. La direction des ressources humaines verra à réajuster les salaires et la rétroactivité au 1^{er} novembre 2004 dès que possible.

- L'exécutif du SPPTU a eu une séance de travail avec ses deux avocats mardi le 27 septembre, séance au cours de laquelle nous avons discuté de notre argumentation finale auprès de l'arbitre et des réponses à donner au plan d'argumentation de la partie patronale. Ces documents doivent parvenir à l'arbitre avant le 15 octobre. À partir de cette date, la balle est dans le camp de Me Denis Tremblay qui devrait rendre sa décision arbitrale au début de l'année prochaine.

¹ Anne Chartier et Réjean Légaré ne sont pas concernés puisque qu'ils ne sont plus à l'emploi de la TÉLUQ depuis le 1^{er} novembre 2004

- Le grief sur la classification salariale a occasionné des dépenses importantes : les frais d'avocats (Me McManus et Me Hébert-Tétrault), les frais de l'arbitre Me Denis Tremblay (1000.00\$ par jour à diviser 50/50 avec la partie patronale), l'experte en rémunération Mme Jeanine Mc Neil (100.00\$ de l'heure pour un total de 4 500.00\$) les frais d'hébergement et de transport pour les cinq jours d'audience à l'Ile Charron, à Québec et à Trois-Rivières pour les avocats, l'exécutif et les collègues supporteurs (merci de nous avoir appuyé si généreusement) et enfin les frais de secrétariat (Mme Monique De Sève a passé de nombreuses heures à faire des photocopies et à assembler tous les cahiers de jurisprudence) sans oublier les nombreuses rencontres préparatoires entre et après les journées d'audition.

Le trésorier s'attend à ce que le grief nous ait coûté environ 30 000.00\$; nous avons l'argent; pas besoin d'augmenter les cotisations syndicales qui restent encore et toujours à 1% du salaire brut.

2. TÉLUQ-UQÀM

- Le comité de mise en œuvre du Cadre de gestion du plan de développement de la formation à distance à l'UQÀM.

L'exécutif du SPPTU a été invité à présenter un mémoire auprès du comité de mise en œuvre dont font partie des représentants des deux administrations TÉLUQ-UQÀM en plus des sept doyens de faculté et des quatre directeurs d'UER. Cette présentation se fera le 7 octobre à l'UQÀM.

En lisant le mémoire que vous recevrez vendredi, vous ne serez pas surpris d'apprendre que les objectifs qu'on nous propose (500 cours, 5 500 eetp) dans ce plan de développement sont jugés irréalistes par le SPPTU sans un minimum de conditions qu'il nous faut leur rappeler: un financement adéquat, des passerelles entre les deux institutions, des ressources professorales et professionnelles, une politique de la formation à distance, une gestion quantifiée de la tâche d'enseignement, etc... Ce sont ces conditions que nous avons discutées et adoptées en assemblée générale lors de la préparation de la Convention collective. Ces conditions sont toujours d'actualité et plus que jamais nécessaires au succès du rattachement.

- Le SPUQ et son désir de fusion; vendredi le 30 septembre l'exécutif du SPUQ est venu nous rencontrer à Montréal pour nous inciter à dissoudre le SPPTU et de se fusionner le plus rapidement possible au SPUQ. Le SPUQ deviendrait alors la seule voix (voie ?) forte qui permettrait aux professeures et aux professeurs disent-ils de se faire entendre, de réaliser le rattachement de la TÉLUQ à l'UQÀM et d'assurer le succès de la formation à distance de l'Université.

Sans fermer la porte, nous leur avons laissé entendre qu'il est prématuré de penser que le SPPTU va disparaître dès maintenant avant que l'on en établisse clairement les conséquences : siège à la FQPPU ? siège au CLIUQ ? siège au CIRAC et au Régime de retraite de l'UQ ? protection de la formation à distance à l'UQÀM, harmonisation des conventions collectives, cotisations syndicales à 1,5% du salaire brut, dilution de notre pouvoir d'influence, etc.

Nous leur avons laissé entendre que même si nous sommes ouverts à un rattachement éventuel de nos deux syndicats, nous sommes cependant disposés à mettre sur pied un comité paritaire qui verra à identifier les modalités inhérentes à un tel rattachement; ce comité est formé d' **Alain Dupuis et Denis Robichaud** pour le SPPTU et doit rendre son rapport au plus tard le 15 avril à l'exécutif. Nous en discuterons lors de notre assemblée générale statutaire du mois d'avril.

- CIRAC et régime de retraite Le 23 septembre avait lieu une réunion du CIRAC à laquelle notre représentante **Nicole Racette** assistait. Le rattachement de la TÉLUQ à l'UQÀM a fait l'objet de discussion notamment à savoir si la TÉLUQ avait encore le droit d'avoir des représentants à cette table plutôt que d'être représentée par l'UQAM. L'affaire a été prise en délibérée et référée au siège social de l'UQ. À suivre.
- Comité des relations de travail Enfin, le rattachement de la TÉLUQ à l'UQÀM aura des effets importants sur la Convention collective 2005-2010. Vous vous rappelez que nous n'avons pas du tout tenu compte du rattachement dans les négociations et la rédaction des articles. Le Comité des relations de travail (**Kevin Wilson et Luc Nadeau**) ont reçu le mandat de l'exécutif d'harmoniser notre convention eu égard au protocole de rattachement : rôle du CA et du Conseil de gestion, de la Commission des études et de la Commission de la formation à distance, vis-à-vis patronaux, etc...

3. Diverses informations

- FQPPU : La Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (dont nous sommes encore membre) organise une formation d'une journée sur le harcèlement psychologique. Les objectifs de cette formation sont de nous fournir les outils nécessaires pour évaluer les situations et demandes reçues par les syndicats au regard de l'article 81.18 de la Loi sur les normes du travail, entrer en relations avec les personnes concernées (personnes plaignantes, mises en cause et témoins) dans les situations où on allègue que le harcèlement est le fait d'un ou de plusieurs autres membres du syndicat; déterminer le processus de traitement de situations le plus approprié (médiation, plainte externe, grief ou autre). **Jean-Yves Lescop et Michel Umbriaco** participeront à cette formation et vous transmettront les informations pertinentes le cas échéant.
 - Le site WWW du SPPTU fait peau neuve. Nous avons donné le mandat à **Alain Dupuis**, le secrétaire du SPPTU de mettre à jour les données du site web du SPPTU, d'y intégrer la nouvelle convention collective en pdf, les Info-SPPTU, les statuts et règlements à jour, etc. C'est à Jean-Paul Dallaire que nous avons confié le travail de mise en forme du site.
 - Les statuts et règlements du SPPTU doivent être également mis à jour. **Michel Umbriaco** se charge de concilier les résolutions que les assemblées générales ont adoptées au cours des années précédentes et d'harmoniser les statuts et les règlements.
 - Enfin, le Comité de négociation. L'exécutif compte recevoir à dîner **Marc Couture et Kevin Wilson** pour souligner l'excellent travail qu'ils ont accompli pendant six mois (novembre 2004 à juin 2005) dans le cadre de la négociation de la convention collective. Nous ne l'avons pas fait encore puisque nous n'avons pas l'esprit à la fête; maintenant que nos collègues ayant subi des préjudices ont retrouvé leur place, nous sommes dans de meilleures dispositions.
-

Votre exécutif à votre service.

Jean-Yves Lescop, président
Michel Umbriaco, vice-président
Alain Dupuis, secrétaire
Denis Robichaud, trésorier